



PARTIE 1 - Informations préalables **3**

- 1 - Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027 4
- 2 - Calendrier des aides régionales 2026 5
- 3 - Les étapes d'une demande de soutien régional 7
- 4 - Bon à savoir 8
- 5 - Focus sur les actions sciences-société 10
- 6 - Focus sur les règles de communication du soutien régional 11



PARTIE 2 - Appels à projets **12**

- 1 - Infrastructures de recherche ligériennes 13
- 2 - Soutien aux plateformes du réseau Biogenouest 15
- 3 - Allocations doctorales cofinancées
 - Volet "Enjeux sociétaux" 17
 - Volet "Thèses Tandem aux thèses CIFRE" 19
- 4 - Pulsar 21
- 5 - Étoiles montantes 23
- 6 - Connect talent 24
- 7 - Trajectoire Nationale (dont volet Labcom) 26
- 8 - Trajectoire Europe
 - Volet PRCI de l'ANR 28
 - Volet Ressourcement scientifique 30
- 9 - Chaires régionales d'application 32
- 10 - Démonstrateurs de recherche académique 34
- 11 - Territoires d'expérimentation 36
- 12 - Chaire territoire d'avenir 38


PARTIE 3 - Autres modalités d'intervention **40**

INFORMATIONS PRÉALABLES



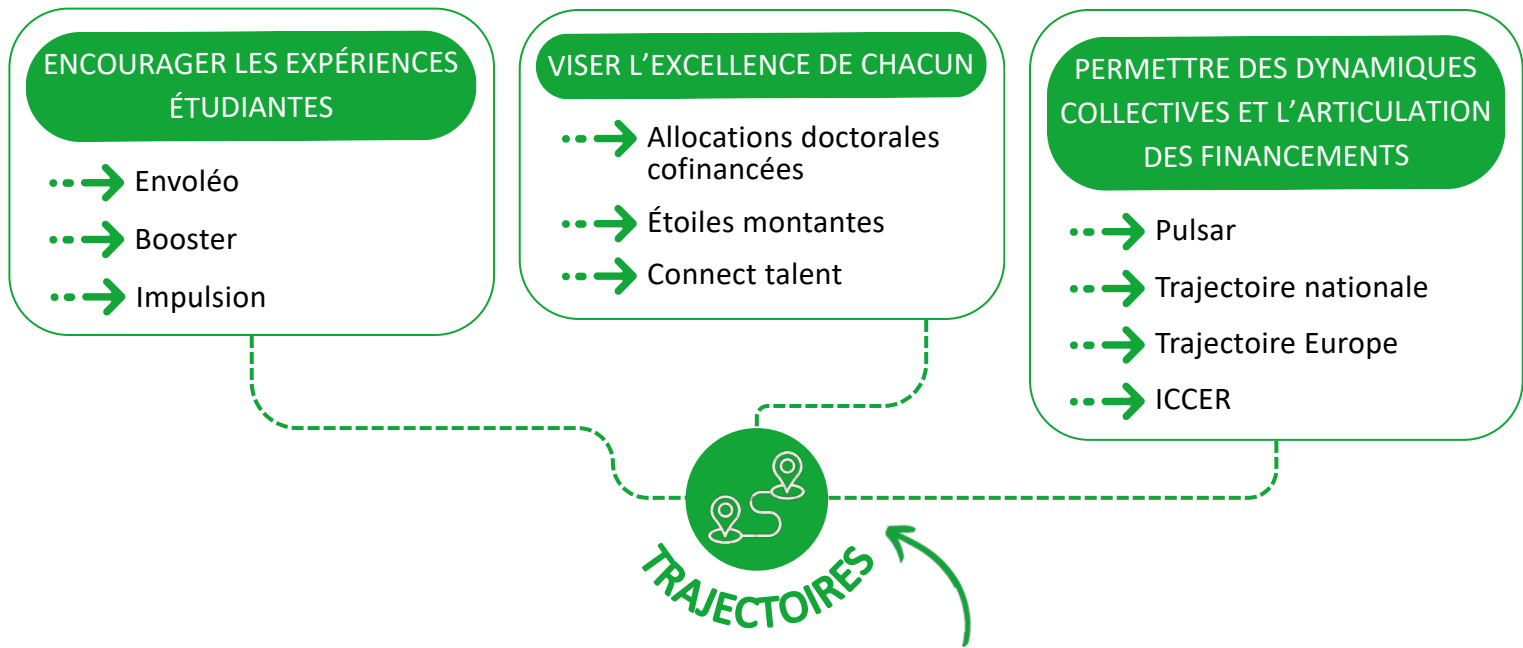
À noter : cette première partie recense les informations utiles et transversales pour l'ensemble des dispositifs de soutien portés par la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche (DESR).

Pour les modalités plus spécifiques de chaque projet (pièces constitutives du dossier, durée, modalités de paiement, nature des dépenses éligibles...), merci de vous référer directement au règlement d'intervention de chaque dispositif régional et/ou à la convention de financement pour les projets déjà lauréats.

Dans tout le document, lorsque l'icône  est présente, cela indique qu'un lien est disponible. N'hésitez pas à cliquer pour l'activer.

01

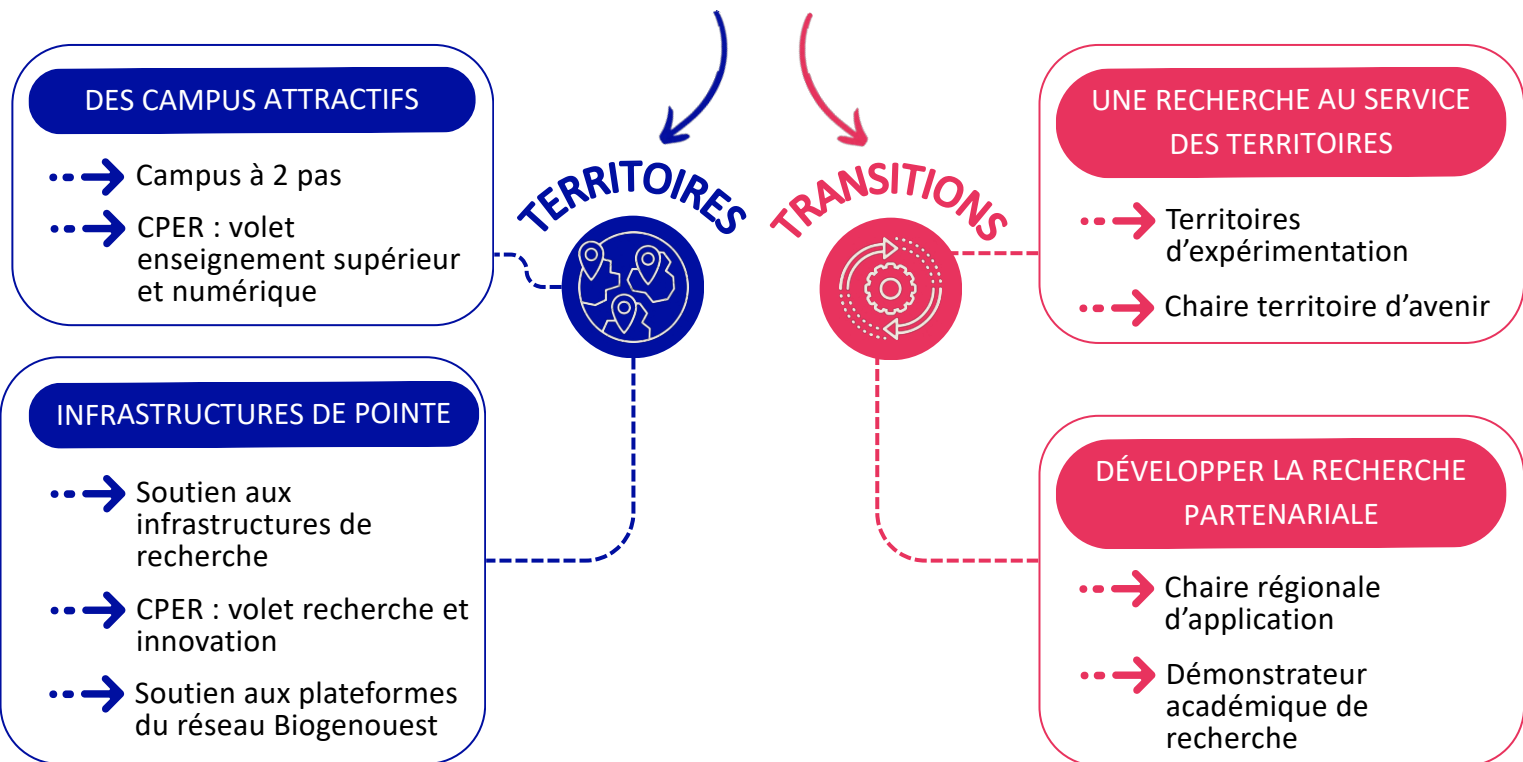
1. Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027



STRATÉGIE RÉGIONALE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

3 AMBITIONS



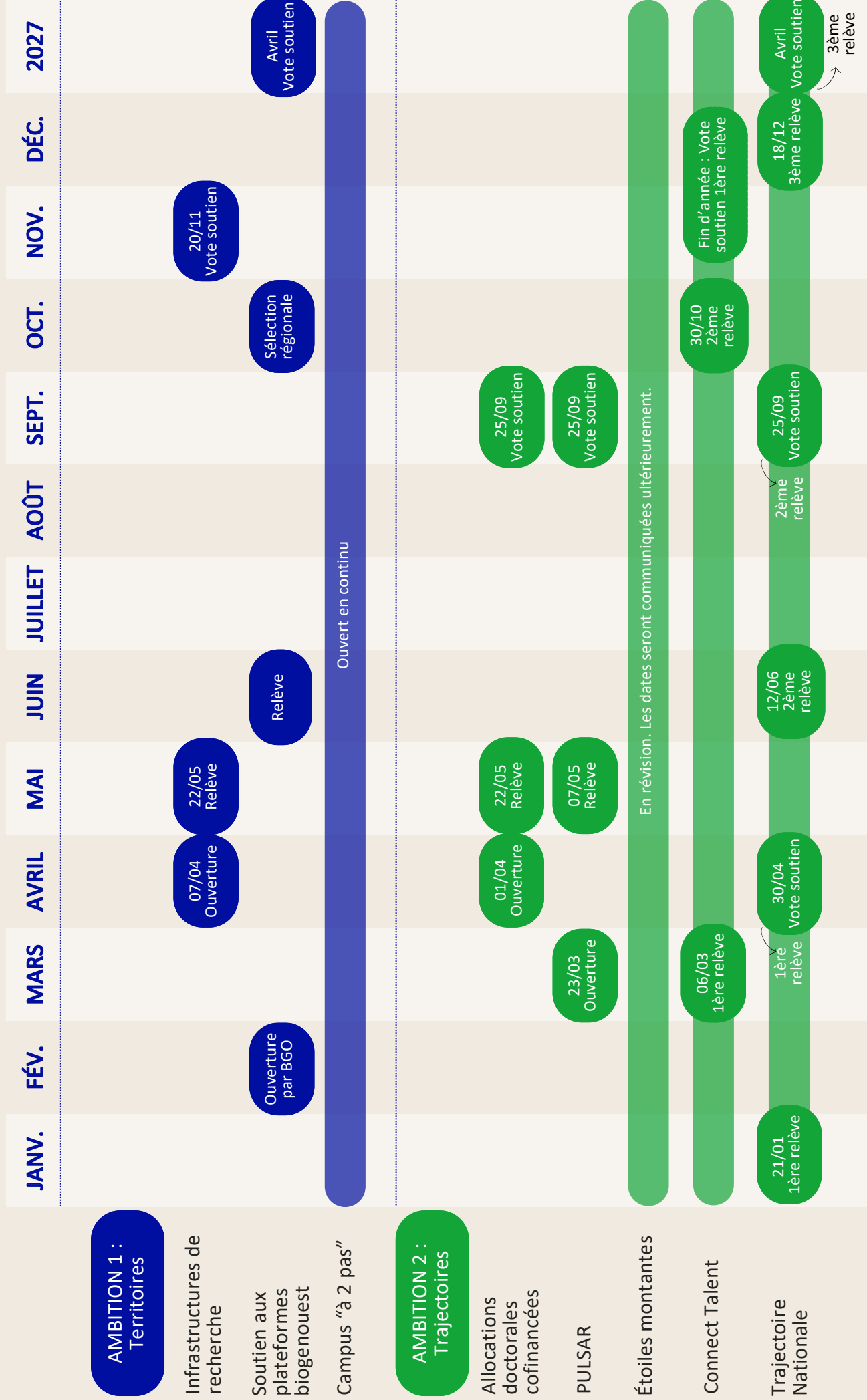
Les dépôts sont possibles jusqu'à minuit du jour indiqué sur le présent calendrier

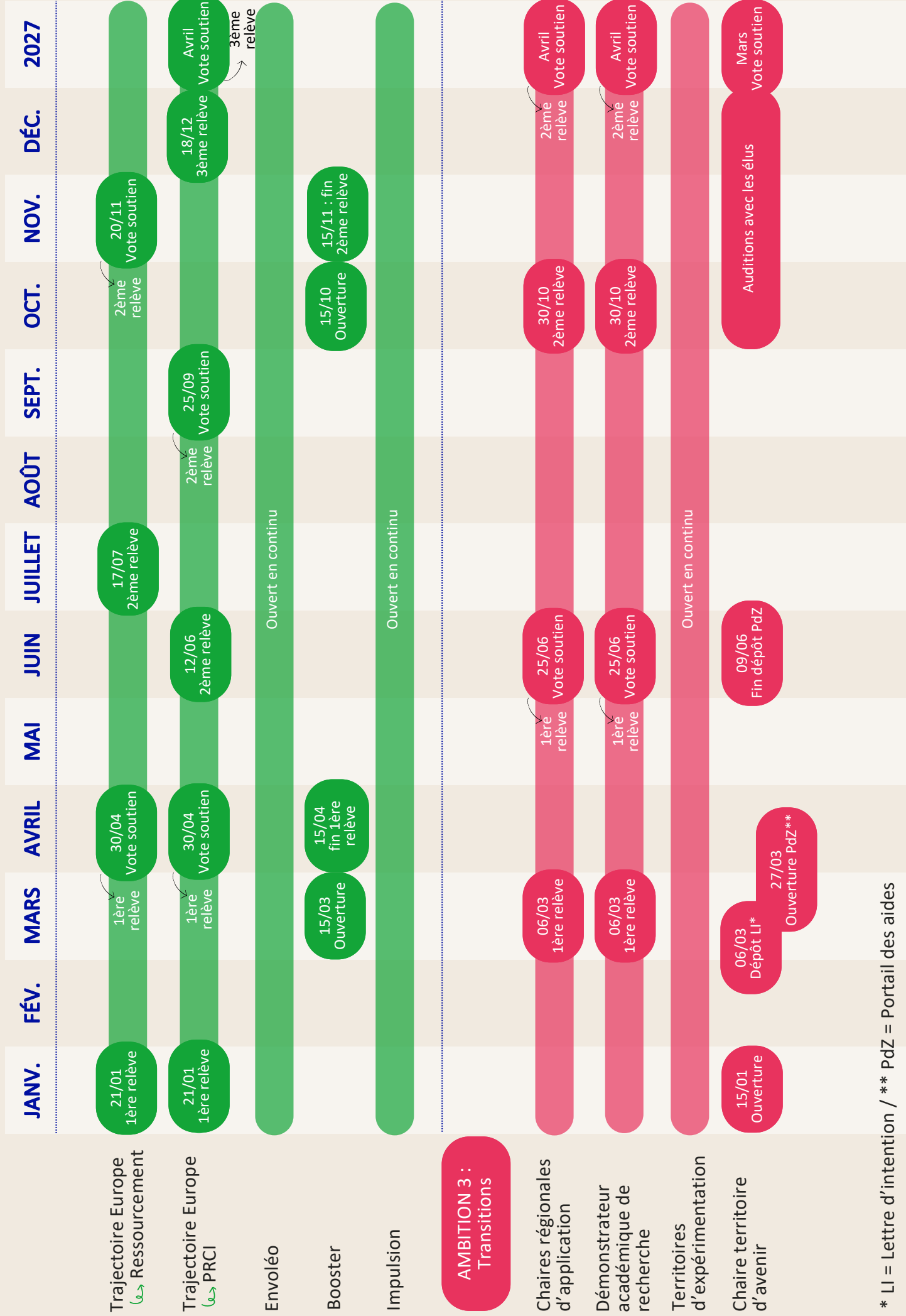


2. Calendrier des aides régionales 2026



Liens sur les intitulés des dispositifs





* LI = Lettre d'intention / ** PdZ = Portail des aides

3. Les étapes d'une demande de soutien régional



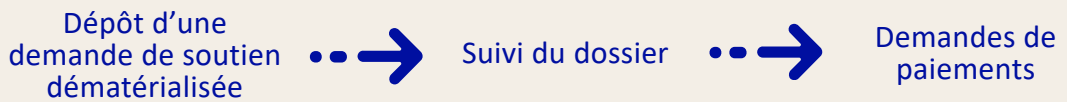
RAPPELS

Les chercheurs doivent en premier lieu contacter leur établissement-employeur, et non la Région


Le dépôt d'une demande de subvention doit être opéré par l'établissement qui assurera la gestion de la subvention

1. Dépôt du dossier sur le **PORTAIL DES AIDES**

Il s'agit d'une plateforme numérique permettant :



2. **Accusé de réception** : Sera envoyé lorsque le dossier est complet

 Cela ne préjuge pas de la décision d'octroi ultérieur de l'aide régionale

3. **Instruction du dossier par les services de la Région**

- en fonction des critères définis dans le règlement d'intervention
- demandes de compléments possibles auprès du porteur de projet
- demande d'avis et d'expertises scientifiques possibles (ANR, CCRRDT...)

 **Si inéligible ou arbitrage défavorable**

 notification du refus sur le Portail des aides et/ou par mail

Si éligible 

Arbitrage politique : réunion avec les élus référents

Si arbitrage favorable 

- **Vote** du soutien par les élus régionaux lors des commissions permanents ou des sessions
- **Contractualisation** via une lettre de notification ou une convention (= acte juridique)
- **Exécution** : déroulement du projet avec plusieurs échéances permettant de déclencher des versements (PJ à fournir)

À NOTER : Chaque projet dispose de deux n° de dossiers indiqués sur les documents contractuels (convention ou notification) :

- issu du Portail des aides : n° à 6 chiffres
- issu du logiciel comptable de la Région : année_XXXX

4. Bon à savoir

↳ **Les dates :** ⚠️ Veuillez à bien distinguer :

Dates d'éligibilité des dépenses

Période durant laquelle les dépenses relatives au projet sont acceptées. Elles devront être présentées lors des demandes de versement.

⚠️ La date acceptée est celle du paiement de la facture (dépenses réalisées et acquittées).

CONVENTION : Dates de validité de l'acte juridique

Durée d'éligibilité des dépenses

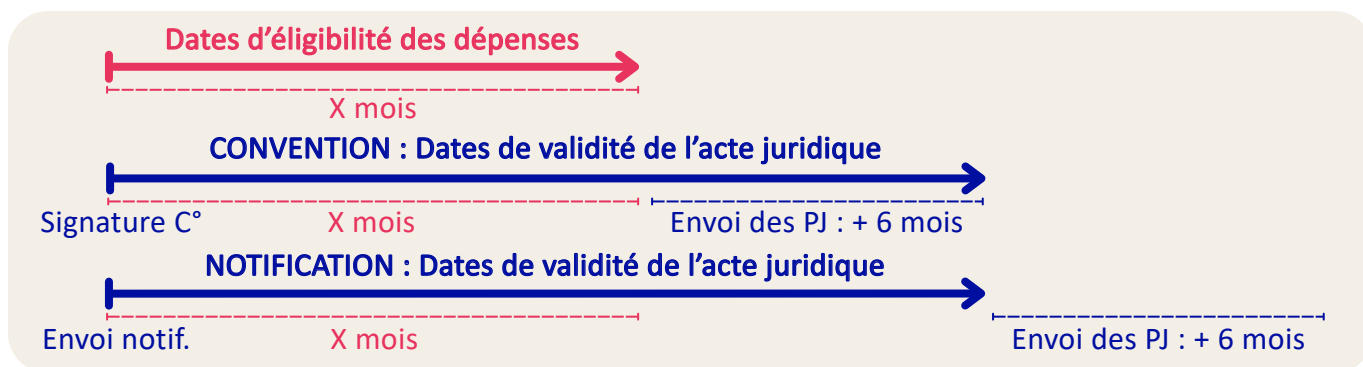
+

Délai permettant la transmission des PJ de solde, en général 6 mois complémentaires

NOTIFICATION : Dates de validité de l'acte juridique

Durée du projet (incluant la durée d'éligibilité des dépenses)

↳ **À NOTER :** si aucune date n'est spécifiée, alors c'est la date de dépôt du dossier complet (mentionnée dans l'accusé de réception) qui fixe la date de début d'éligibilité des dépenses.



↳ **Les demandes de modifications → Avenants :**

Pour toute modification significative du projet (maquette financière, prolongation de la durée...), le bénéficiaire doit :

Transmettre une demande motivée et circonstanciée dans un délai raisonnable (6 mois minimum) avant la fin de la validité de l'acte juridique



Accord des services de la Région



Avenant voté par les élus lors d'une commission ou session du Conseil régional



Notification

⚠️ Les demandes de modification ne seront acceptées qu'à titre exceptionnel (congé maladie, parentalité...)

↳ **La caducité :**

Quand la date de validité de l'acte juridique (convention ou lettre de notification) est échue, la subvention devient caduque : il n'est donc plus possible de demander le versement du solde.

↳ **À NOTER :**

- Si les versements déjà effectués (avance et/ou acompte) n'ont pas été justifiés, un titre de recette demandant le remboursement des sommes reçues sera émis.
- Si les paiements déjà effectués ont été justifiés, seul le solde ne sera pas versé.

↳ **Les dépenses :**  Seul le coût marginal du projet est éligible

↳ C'est à dire, les nouvelles dépenses induites par le projet

 **Exemples de dépenses éligibles**

- Personnel contractuel
- Équipements et matériels nécessaires à la réalisation du projet
- Frais de coordination, animation et diffusion
- Prestations externes

Exemples de dépenses non éligibles 

- Personnel permanent (fonctionnaires titulaires, CDI)
- Dépenses récurrentes des établissements : frais de structure et de gestion
- Coûts de location et d'utilisation d'équipements déjà soutenus par la Région
- Frais de bouche excessif, alcool, cartes cadeaux...
- Frais antérieurs/postérieurs à la date d'éligibilité des dépenses

↳ **Les demandes de versements :** à effectuer sur le **PORTAIL DES AIDES**  

- Les documents financiers doivent être datés et signés par :
 - le représentant légal de l'organisme > pour les bénéficiaires privés
 - le comptable public assignataire > pour les bénéficiaires publics
- La proratisation du solde de la subvention signifie que le montant de subvention qui sera effectivement versé par la Région sera proportionnel au budget réel du projet.

↳ **SI** dépenses présentées et réalisées < dépenses initialement prévues (= le montant subventionnable) **ALORS** le montant du solde sera réduit en fonction du taux de réalisation du projet

 Si un trop-perçu est constaté, alors un titre de recette sera émis afin de demander le remboursement.

- Profit : la Région demandera, au vu du bilan financier final, le reversement de tout ou partie de l'aide dont l'octroi aurait pu donner lieu à profit.

↳ Si le bilan financier est excédentaire

5. Focus sur les actions sciences-société

Pour la plupart des dispositifs régionaux (précisé dans le règlement d'intervention), le versement du solde est conditionné à :

→ La réalisation d'une ou plusieurs actions sciences-société sur le territoire

En partenariat avec un acteur de la culture scientifique implanté en Pays de la Loire, de préférence des acteurs associatifs (Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle).

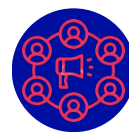
La Région encourage particulièrement les actions qui :



s'adressent à
des
publics éloignés
des sciences



promeuvent
**l'égalité femmes-
hommes**
dans les sciences



permettent la
**rencontre entre
les scientifiques et
le public**

→ Une production sur la plateforme Echosciences : **ECHOSCIENCES**

Partageons les savoirs et les innovations !

La réalisation sera accompagnée par l'équipe d'Echosciences Pays de la Loire.

QUELQUES OUTILS À DISPOSITION : disponibles sur les pages internet des différents dispositifs

- Guide pour réaliser une action sciences-société
- Fiche bilan faisant la synthèse des actions réalisées dans le cadre du dialogue sciences-société

6. Focus sur les règles de communication du soutien régional

PRINCIPE GÉNÉRAL : Tout bénéficiaire d'une subvention régionale doit mettre en place des mesures de publicité pour signaler l'intervention de la Région des Pays de la Loire.

→ Obligations de communication :



- Mention obligatoire du soutien régional sur tous les documents, publications officiels, équipements, travaux subventionnés...
- Utilisation du logo régional en respectant la charte graphique officielle
- Valorisation du partenariat dans les relations avec les médias

→ Information de la Région :

Informez officiellement et dans un délai raisonnable la Région de toute initiative médiatique (présentation du projet ou de sa réalisation à la presse, inauguration, pose de première pierre, visite de chantier...) liée à la subvention versée via :

- un courrier officiel adressé à la Présidente du Conseil régional
- une invitation à participer aux opérations médiatiques

LES APPELS À PROJETS

02



AMBITION 1
Investir dans un plan
campus régional



INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE LIGÉRIENNES

Appel à projet annuel pour soutenir la création et le développement d'infrastructures de recherche ligériennes

Infrastructures / Technologies discriminantes / Compétences expertes / Ouverture

Quels sont les
OBJECTIFS
de cette aide ?

- Investir dans le développement des infrastructures de recherche discriminantes et contribuer à leur excellence académique
- Encourager une trajectoire d'inscription dans des réseaux nationaux et européens
- Favoriser le développement de leur offre de services pour amplifier la diffusion de ces technologies de pointe vers l'économie
- Encourager les mutualisations et éviter les doublons d'équipements

**QUI PEUT
DEMANDER**
cette aide ?

- Établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- Organismes nationaux de recherche

Quelles sont les
CONDITIONS
d'éligibilité ?

Le projet devra démontrer qu'il répond aux principales caractéristiques ou ambitionne de répondre aux caractéristiques d'une infrastructure de recherche.

Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

Le projet aura vocation à contribuer au développement d'infrastructures de recherche. Il pourra recouvrir :

- l'acquisition d'un ensemble d'équipements neufs
- la jouvence d'équipements discriminants intégrés ou en cours d'intégration dans une plateforme

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ **CALENDRIER**



↳ Dépôt des projets
Évaluation interne
Expertise ANR
Comité de sélection ANR/Région/CCRRDT

→ **DURÉE**



→ **MONTANTS**



Max 1 000 000 € HT


Min 150 000 € HT

↳ Taux d'intervention régional : maximum de 60%

COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le



→ Pour plus d' 



Soutenir les équipements des plateformes en sciences de la vie et de l'environnement dans une logique de complémentarité et de mutualisation interrégionale

Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Biogenouest anime le réseau des plateformes du Grand Ouest en sciences du vivant et de l'environnement qui réunit les grands organismes de recherche et les universités de l'Ouest. Dans une logique de complémentarité et de mutualisation, Biogenouest coordonne chaque année les demandes d'équipements des 37 plateformes technologiques sur les régions Pays de la Loire et Bretagne.

Plateformes / Sciences de la vie et du vivant / Mutualisation / Développement technologique

Quels sont les **OBJECTIFS** de cette aide ?

- Investir dans des infrastructures de recherche discriminantes
- Dynamiser leur offre de services pour amplifier la diffusion de ces technologies de pointe vers l'économie
- Promouvoir le développement de collaborations public-privé

QUI PEUT DEMANDER cette aide ?

Le dispositif concerne tous les établissements membres du GIS Biogenouest implantés en Pays de la Loire. Les plateformes ligériennes labellisées par Biogenouest sont éligibles aux financements régionaux.

Quelles sont les **CONDITIONS** d'éligibilité ?

Sont considérées comme éligibles, les dépenses relatives à l'acquisition d'équipements mutualisés dont l'intérêt est :

- justifié par les spécificités de la plateforme
- validé à travers le processus de sélection mis en place par les instances du GIS

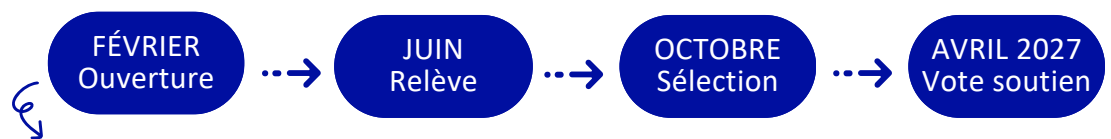
Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

Le projet aura vocation à contribuer au développement d'infrastructures de recherche. Il pourra recouvrir les domaines suivants :

- Génomique
- Protéomique
- Exploration fonctionnelle
- Bio-imagerie
- Analyse structurale et métabolomique
- Bio-informatique

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ CALENDRIER



Procédure de recueil et de sélection des demandes de financement :

- Préparation des demandes
- Sélection des demandes
- Diffusion des décisions

Pour chaque étape de la procédure, les tâches à effectuer sont détaillées, depuis les réflexions prospectives de chaque axe de Biogenouest jusqu'à la transmission des lettres de notification et notices définissant les conditions de mise en œuvre de l'aide octroyée.

Cette procédure implique différents acteurs, notamment les responsables de plateforme et d'axe, les rapporteurs du Conseil scientifique, le Comité directeur, la Cellule d'animation, le Conseil de groupement de Biogenouest et les Régions Bretagne et Pays de la Loire.

→ DURÉE



→ MONTANTS



Max 200 000 €





Taux d'intervention régional : maximum de 75%

COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le



→ Pour plus d'  

AMBITION 2
Accompagner les
trajectoires des
ligériens



ALLOCATIONS DOCTORALES COFINANCÉES

Volet "enjeux sociétaux"

Soutien au ressourcement scientifique en Pays de la Loire

Thèse / Doctorat / Recherche / Enjeux sociétaux

Quels sont les
OBJECTIFS
de cette aide ?

Renforcer l'emploi scientifique et construire une communauté de leaders scientifiques en Région en mobilisant des financements nationaux au bénéfice des laboratoires ligériens.

↳ Il s'agit de répondre aux enjeux sociétaux du territoire en élargissant le socle des connaissances fondamentales

**QUI PEUT
DEMANDER**
cette aide ?

- Les organismes nationaux de recherche
- Les établissements d'enseignement supérieur régionaux

Quelles sont les
CONDITIONS
d'éligibilité ?

- Inscription en thèse au sein d'une école doctorale régionale et travaux de recherche conduits et/ou encadrés dans un laboratoire de recherche ligérien évalué par l'HCERES
- Dépôt de la demande avant l'inscription du doctorant en thèse
- Démarrage de la thèse après le dépôt du dossier
- Co-financement par un organisme tiers acquis avant le dépôt dématérialisé du dossier (hors fonds FEDER non éligibles)

Quels sont les MODALITÉS de l'aide ?

→ CALENDRIER



↳ Dépôt des demandes sur le Portail des aides régionales (sous-couvert des présidents ou des directeurs des établissements, après avis motivé de leurs instances scientifiques), avec classement de l'ensemble des dossiers soumis.

→ DURÉE

5 ans



Le doctorant s'engage à réaliser sa thèse en 3 ans et à la soutenir devant le jury de thèse au plus tard avant la fin de la quatrième année suivant l'accord de financement.

→ MONTANTS



50 % du coût salarial brut chargé plafonné à 60 000 €



3 000 € de subvention forfaitaire pour couvrir des frais d'environnement en faveur du doctorant

COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le

PORTAIL DES AIDES RÉGION PAYS DE LA LOIRE



→ Pour plus d'

AMBITION 3
Mobiliser le potentiel
académique



ALLOCATIONS DOCTORALES COFINANCÉES

Volet “Thèses Tandem aux thèses Cifre”

Soutenir une thèse en laboratoire (thèse « Tandem ») portant sur un sujet plus amont au sujet d’une thèse Cifre porté en entreprises, associations ou administration

Ressourcement scientifique / Interactions public-privé

Quels sont les
OBJECTIFS
de cette aide ?

- Développer l’emploi scientifique en laboratoire et favoriser le ressourcement scientifique des entreprises
- Favoriser les interactions public-privé en matière de recherche

**QUI PEUT
DEMANDER**
cette aide ?

Les établissements d’enseignement supérieur et de recherche de la région des Pays de la Loire

↳ Les thèses Tandem peuvent être construites avec tout organisme éligible à une thèse Cifre ou à un doctorat de droit privé (pas de restriction de territoire).

Quelles sont les
CONDITIONS
d’éligibilité ?

- Inscription en thèse au sein d’une école doctorale régionale et travaux de recherche conduits et/ou encadrés dans un laboratoire de recherche ligérien évalué par l’HCERES
- Dépôt de la demande avant :
 - l’inscription du doctorant en thèse
 - l’échéance des 24 mois suivant le début de la thèse Cifre
- Démarrage de la thèse après le dépôt du dossier

↳ Les thèses en Tandem avec un contrat doctoral de droit privé sont éligibles
• Toutes les disciplines de recherche sont éligibles

Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

Le sujet de thèse Tandem doit être exploratoire, de nature à ressourcer le sujet de la thèse Cifre (ou des doctorats de droit privé).

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ **CALENDRIER**

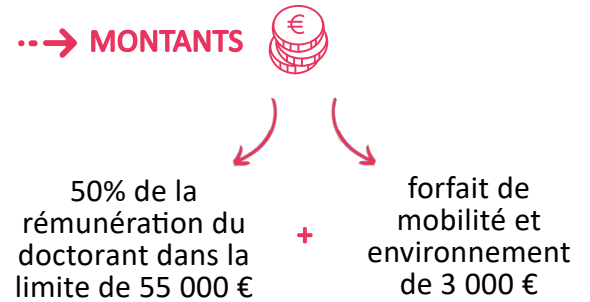


↳ Classement de l'ensemble des dossiers soumis

→ **DURÉE**



→ **MONTANTS**



Le cofinancement restant peut être public (autofinancement de l'établissement, projet ANR, ...) ou privé (entreprise, fondation...).

COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le



→ Pour plus d'

AMBITION 2
Accompagner les
trajectoires des
ligériens



PULSAR

L'académie des jeunes chercheurs en Pays de la Loire

Attirer les chercheurs et enseignants-chercheurs en Pays de la Loire et leur offrir les meilleures conditions de démarrage de carrière

Jeunes chercheurs / Démarrage de carrière / Leadership scientifique

Quels sont les
OBJECTIFS
de cette aide ?

Offrir les meilleures conditions de réussite dès le démarrage d'une carrière scientifique, par la mise à disposition :

- d'un soutien financier
- d'un programme dédié proposant des formations et des activités

↳ Réseau, mentorat, posture entrepreneurante, connaissance de l'écosystème régional de la recherche, management, diffusion vers la société...

**QUI PEUT
DEMANDER**
cette aide ?

- Les chercheurs
- Les enseignants chercheurs

À l'occasion de leur premier recrutement sur un poste statutaire dans un laboratoire des Pays de la Loire



Les arrivées par voie de mutation sont exclues

Quelles sont les
CONDITIONS
d'éligibilité ?

L'aide doit être demandée dans les 2 ans maximum après le recrutement du chercheur.

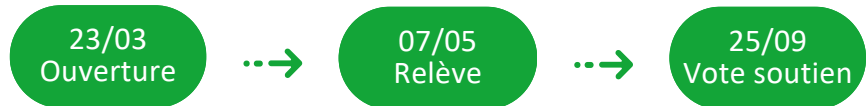
Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

L'aide financière peut couvrir les dépenses générales liées aux recherches :

- Consommables
- Frais de mission
- Frais de publication
- Stagiaires ...

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ CALENDRIER



Après le vote, les lauréats sont invités à participer au programme Pulsar (formation & activités) ↪

→ DURÉE



→ MONTANTS



Max 30 000 €

Min 5 000 €

↪ À parité avec l'établissement employeur : le chercheur reçoit donc entre 10 000 € et 60 000 € au total

COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le

PORTAIL DES AIDES **RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

→ Pour plus d'

 **AMBITION 2**
Accompagner les
trajectoires des
ligériens



ÉTOILES MONTANTES EN RÉVISION

Accompagner les jeunes chercheurs prometteurs afin qu'ils puissent décrocher à court terme un financement de l'ERC (European research council) Starting ou Consolidator Grant

ERC / JCJC

Quels ont été
les **OBJECTIFS**
de cette aide
jusqu'en 2025 ?

Accompagner les jeunes chercheurs et chercheuses des Pays de la Loire dans leur trajectoire prometteuse, sur la période de transition entre leur projet JCJC (ANR) et un dépôt au guichet ERC (European research council) Starting Grant ou Consolidator Grant.

↳ Il s'agit de contribuer à la reconnaissance internationale des chercheurs ligériens et leur accès à un guichet hautement compétitif.

Pour quoi ce
dispositif est-il
EN RÉVISION ?

Dans sa version 2025, le dispositif Étoiles Montantes s'adressait aux chercheurs déjà lauréats d'un projet JCJC (ANR) en fin d'exécution ou venant de se terminer.

Depuis fin 2025, l'ANR propose "Percée JCJC", en partie sur la base du travail mené en collaboration avec la Région des Pays de la Loire.



BON À SAVOIR
Quel autre dispositif
régional est
complémentaire de
Percée JCJC ?

Trajectoire Nationale, volet "Persévérance" : permet de soutenir les jeunes chercheurs déposant à l'ANR, lorsque leur projet JCJC n'a pas été lauréat mais évalué favorablement.

AMBITION 2
Accompagner les
trajectoires des
ligériens



CONNECT TALENT

Soutenir l'installation en région de leaders scientifiques de renommée internationale, porteurs de projets de rupture

Excellence / Attractivité / Renouvellement des leaders

Quels sont les
OBJECTIFS
de cette aide ?

Soutenir l'installation et l'ancrage de leaders scientifiques de renommée internationale, porteurs de projets de rupture dont l'objectif est de relever des défis scientifiques ou technologiques majeurs de notre époque et dont les impacts sociétaux et économiques sont incontestables.

**QUI PEUT
DEMANDER**
cette aide ?

Les chercheurs attestant d'un haut niveau de reconnaissance internationale, n'ayant pas encore rejoint un laboratoire en Pays de la Loire au moment de la demande.

Quelles sont les
CONDITIONS
d'éligibilité ?

- L'excellence du chercheur
- La qualité scientifique, l'originalité et la faisabilité du projet
- L'ambition du projet et son caractère stratégique pour l'écosystème régional ainsi que la tutelle d'accueil
- Les perspectives à court terme pour le chercheur (prise de responsabilité au sein du laboratoire, développement des réseaux internationaux, etc.)
- L'impact du projet en termes de reconnaissance et de visibilité internationale à différentes échelles (équipe, laboratoire, établissement, région)


Quels types de PROJETS peuvent être soutenus ?

L'aide financière peut couvrir les dépenses générales liées aux recherches :

- Thèses et post-doctorats
- Équipements
- Consommables
- Frais de mission
- Frais de publication
- Stagiaires ...

Quels sont les MODALITÉS de l'aide ?

→ **CALENDRIER** : 2 relèves par an

 Préalablement à tout dépôt de candidature, le chercheur prend contact avec son futur établissement-employeur, qui contactera alors la Région selon le caractère stratégique de l'accueil.

Ouvert en continu



06/03
1ère relève



30/10
2ème relève

↳ Dépôt des projets
Évaluation interne
Expertise ANR
Audition du candidat

↳ Vote du soutien 6 à 10 mois après chaque relève

→ **DURÉE**

5 ans



→ **MONTANTS**





Max 500 000 €

COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le

PORTAIL DES AIDES  **RÉGION PAYS DE LA LOIRE** 

→ Pour plus d'  

AMBITION 2
Accompagner les
trajectoires des
ligériens



**TRAJECTOIRE NATIONALE
et TN volet LABCOM**

Encourager la trajectoire nationale de la recherche en Pays de la Loire

Renforcer la reconnaissance et la performance des acteurs ligériens de la recherche à l'échelle nationale

Coordination / Performance / Enjeux sociétaux et stratégiques / Collaborations public-privé

Quels sont les **OBJECTIFS** de cette aide ?

- Renforcer la reconnaissance et la performance des acteurs ligériens de la recherche à l'échelle nationale
- Augmenter leur participation aux guichets compétitifs de la recherche (ANR, PIA, ADEME)
- Accompagner l'émergence de nouveaux projets, intégrateurs de plusieurs disciplines scientifiques autour de thèmes stratégiques et d'enjeux sociétaux pour le territoire
- Encourager à la prise de leadership et à l'investissement sur des projets à fort potentiel
- Encourager l'investissement dans des collaborations public-privé

QUI PEUT DEMANDER cette aide ?

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région des Pays de la Loire.

Quelles sont les **CONDITIONS** d'éligibilité ?

Projet de recherche coordonné par une unité de recherche du territoire ligérien lauréat de l'appel à projets générique (AAPG) au titre des PRME, PRC, ou PRCE de l'ANR.

ou

Projet de recherche lauréat d'un appel à projets LabCom, Programmes Investissements d'Avenir (PIA), "recherche" de l'ADEME en année N ou N-1.

ou

Projet de recherche inscrit en liste complémentaire de l'Appel à Projets Générique (PRC, PRCE, JCJC, PRME) de l'ANR.

Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

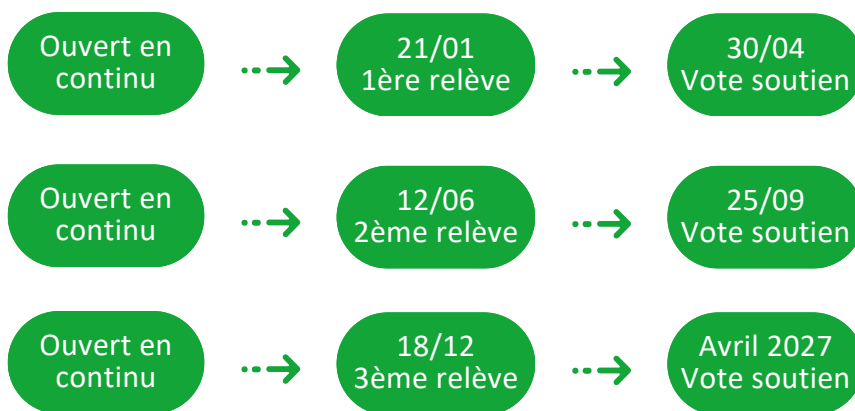
L'aide financière peut couvrir des dépenses nécessaires à la réalisation du projet de recherche :


- Frais de ressourcement scientifique
- Frais de fonctionnement
- Frais de sous-traitance et d'analyse
- Frais de valorisation

 Dépenses non prises en charge par le financement national

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ **CALENDRIER** : 3 relèves par an



 Dépôt des demandes dans les 6 mois de la publication des résultats des appels à projets de l'ANR.

→ **DURÉE**



→ **MONTANTS**



50 000 € maxi pour les projets lauréats de l'ANR (PRME, PRC, PRCE) ou issus de l'appel LabCom

ou

20 000 € maxi pour un projet inscrit sur liste complémentaire



ou

Montant au cas par cas pour les autres projets (dans la limite de 50 k€)

COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le

PORTAIL DES AIDES 

→ Pour plus d'  

AMBITION 2
Accompagner les
trajectoires des
ligériens

TRAJECTOIRE EUROPE

Volet PRCI de l'ANR

Soutien à la performance des projets de recherche collaborative internationale (PRCI)

Encourager la mobilisation des laboratoires sur l'instrument PRCI de l'ANR en récompensant leur performance

Coordination / Collaboration internationale

Quels sont les
OBJECTIFS
de cette aide ?

Encourager des laboratoires ligériens à s'inscrire dans des réseaux européens ou internationaux.

**QUI PEUT
DEMANDER**
cette aide ?

- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et parapublics
- Les organismes privés menant une activité principale de recherche ou considérés comme organismes de recherche au sens européen


Quelles sont les
CONDITIONS
d'éligibilité ?

- Projet lauréat de l'ANR au titre de l'instrument PRCI au moment du dépôt de la demande de subvention
- Le bénéficiaire est coordinateur du projet
- La demande est déposée au plus tard dans les 6 mois de la publication des résultats des projets lauréats de l'AAPG (Appel à projet générique)

Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

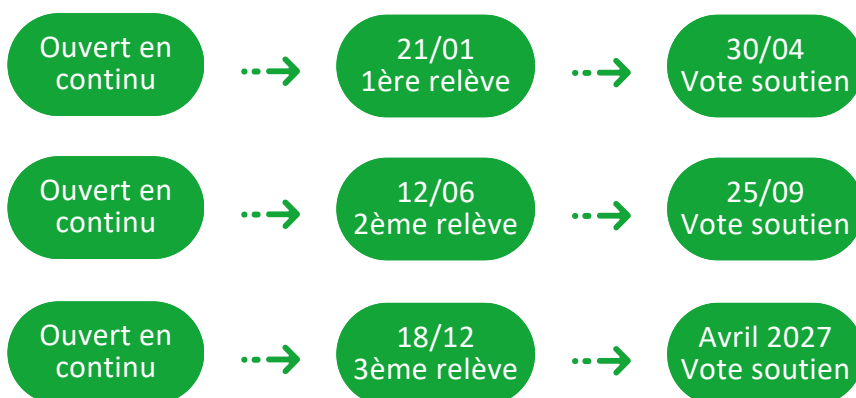
L'aide financière peut couvrir les dépenses générales liées aux recherches :

- Frais de ressourcement scientifique
- Frais de fonctionnement
- Frais de sous-traitance et d'analyse
- Frais de valorisation nécessaires à la réalisation du projet ...

 Dépenses non prises en charge par le financement national

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ **CALENDRIER** : 3 relèves par an



→ **DURÉE**



→ **MONTANTS**





Max 50 000 €

COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le



→ Pour plus d'  



Soutien au ressourcement scientifique dans le cadre d'un projet européen

Offrir aux acteurs académiques des leviers afin d'inciter à la mobilisation des financements européens

Projets européens / Doctorant / Post-doctorant

Quels sont les **OBJECTIFS** de cette aide ?

Inciter les acteurs académiques ligériens à s'impliquer en tant que chef de file/coordonateur ou participant dans des consortiums européens sur des thématiques stratégiques pour le territoire.

QUI PEUT DEMANDER cette aide ?

- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et parapublics
- Les organismes privés menant une activité principale de recherche ou considérés comme organismes de recherche au sens européen

Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

La Région cofinance une allocation doctorale ou finance une allocation post-doctorale auxquelles s'ajoute :

- des frais d'environnement
- des frais de mobilité

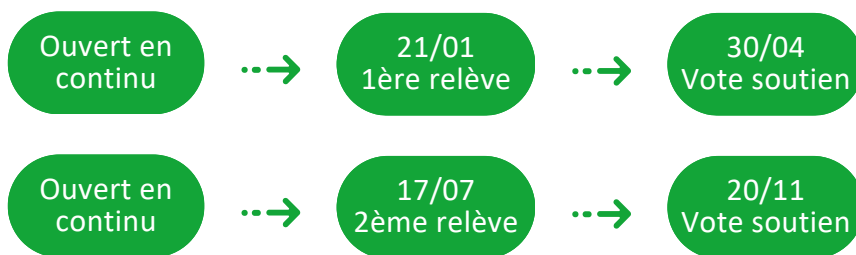
Conditionnés à une mobilité réalisée à l'étranger

Quelles sont les **CONDITIONS** d'éligibilité ?

- **Projet lauréat :**
 - du programme Horizon
 - du programme ERASMUS +
 - des actions clés "partenariat de coopération"
 - des actions clés "alliances de l'innovation"
 - des actions clés "projets prospectifs"
 - des actions clés "renforcement des capacités"
 - des actions clés "activité Jean Monnet"
- **Projet portant sur une thématique prioritaire de la Région en lien avec les spécialisations intelligentes régionales**
- **Le demandeur est chef de file/coordonateur du projet ou participe à un consortium**
- **Le projet comprend des frais de ressource scientifique mobilisant au moins un doctorant inscrit dans une école doctorale régionale ou un post doctorant qui réalisera ses travaux dans un établissement régional**

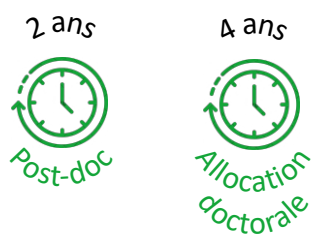
Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ **CALENDRIER : 2 relèves par an**

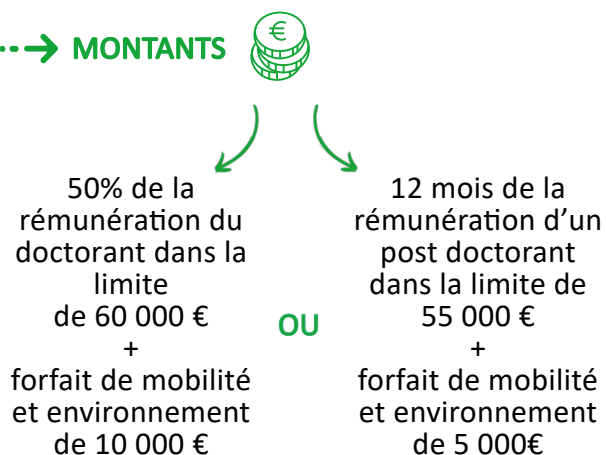


Les soutiens à des projets issus de l'action COFUND, MSCA COFUND et ERC sont instruits au cas par cas

→ **DURÉE**





→ **MONTANTS**



COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le



→ Pour plus d'  

AMBITION 3
Mobiliser le potentiel
académique



CHAIRES RÉGIONALES D'APPLICATION

Faciliter une collaboration de recherche entre un enseignant-chercheur ou chercheur et une entreprise autour d'une feuille de route scientifique partagée et de portée industrielle

Collaboration public-privé

Quels sont les
OBJECTIFS
de cette aide ?

Permettre à des entreprises d'accéder à la recherche de haut niveau au travers d'un partenariat public-privé.

**QUI PEUT
DEMANDER**
cette aide ?

- Titulaire de la chaire : chercheur ou enseignant-chercheur rattaché à un laboratoire des Pays de la Loire
- Partenaire industriel : PME, centre technique, ETI dont le siège est en Pays de la Loire

Quelles sont les
CONDITIONS
d'engagement ?

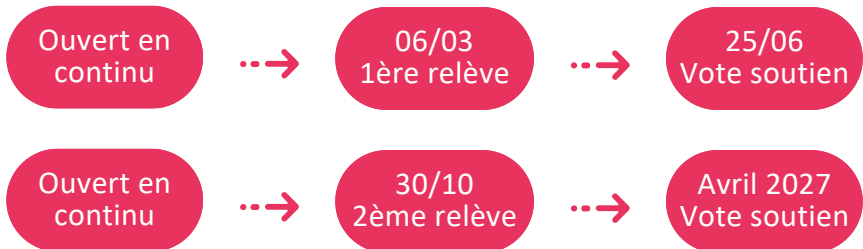
Présenter une feuille de route scientifique partagée entre les partenaires, sur une durée de 48 mois.

Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

Projet collaboratif public-privé.

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ **CALENDRIER** : 2 relèves par an



↳ Instruction par les services de la Région
Évaluation externe par l'ANR

→ **DURÉE**



→ **MONTANTS**



L'(es) entreprise(s) s'engage(nt) à apporter, au minimum, au laboratoire duquel dépend le titulaire de la chaire :

- 10 000€ par an s'il s'agit d'une TPE, PME ou centre technique
- 20 000 € par an s'il s'agit d'une ETI

Le montant de l'apport peut être partagé entre autant d'entreprises faisant partie du consortium.

L'apport de(s) entreprise(s) peut être versé :

- en numéraire seulement
- 50% en numéraire + 50% (en moyenne sur les quatre années) en valorisation, mise à disposition d'équipement et/ou de personnel de recherche

COMMENT OBTENIR cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le **PORTAIL DES AIDES**  

→ Pour plus d'  

AMBITION 3
Mobiliser le potentiel
académique



DÉMONSTRATEURS DE RECHERCHE ACADÉMIQUE

Soutenir des équipements discriminants sur une technologie de rupture ayant pour objet de démontrer un potentiel d'industrialisation d'une solution (produit/process issu d'une technologie de rupture) dans une filière stratégique de l'économie ligérienne

Deep tech

Quels sont les
OBJECTIFS
de cette aide ?

Accompagner une preuve de concept et la pré-validation à une échelle préindustrielle des premiers résultats de la recherche académique de nature deep tech, et qui nécessitent une étape de démonstration avant d'intéresser sur le plan économique le secteur industriel.

**QUI PEUT
DEMANDER**
cette aide ?

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région des Pays de la Loire.

Quels types de
PROJETS
peuvent être
soutenus ?

- Les projet de recherche portant sur une technologie de rupture
- En complément de l'excellence et de l'ambition scientifique du projet, les dossiers seront jugés sur :
 - le potentiel applicatif du projet
 - la cohérence du triptyque :
 - un "projet" (technologie)
 - une "équipe" (scientifique)
 - un "environnement" (insertion dans un écosystème de l'innovation et de la valorisation économique)

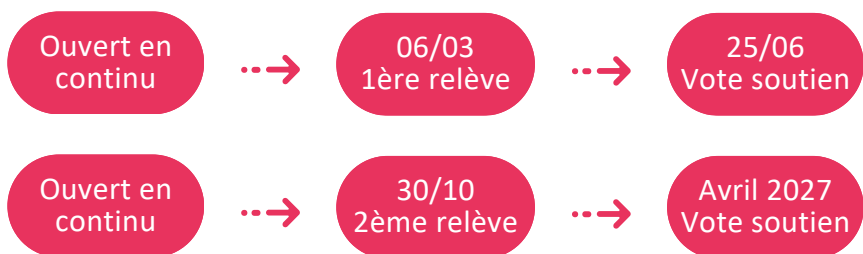
Quelles sont les **CONDITIONS** d'éligibilité ?

- Le projet doit porter sur une technologie de rupture ou sur un agrégat de briques technologiques donnant lieu à un démonstrateur en rupture avec les technologies existantes
- Le projet doit être issu des travaux de la recherche publique
- Un degré de risque technologique élevé est avéré. Ce risque levé, le projet présentera un potentiel de valorisation économique pouvant positionner la région sur des technologies clés visibles à l'échelle nationale voire internationale et confèrera un impact significatif en termes de compétitivité et/ou d'emploi au plan national voire international
- Les résultats de la recherche ont déjà fait l'objet, a minima, de validation du principe scientifique par un prototype en laboratoire et ont fait l'objet d'une propriété intellectuelle (brevet...)
- Le secteur dans lequel les équipements évoluent correspond à un domaine économique stratégique de la Région
- Le démonstrateur à soutenir ne peut trouver de financement via la création de start up

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ **CALENDRIER** : 2 relèves par an

↳ Dépôt d'un pré-projet simplifié
Instruction en vue d'une pré-sélection
Si pré-sélectionné : dépôt d'un dossier complet



↳ Expertise par des experts extérieurs (avis consultatif)
Décision de la Région

→ **DURÉE**



→ **MONTANTS**



Taux d'intervention de la Région entre 50% et 80% des coûts éligibles

COMMENT OBTENIR cette aide ?

- Dossier à déposer sur le **PORTAIL DES AIDES** 
- Pour plus d'  

AMBITION 3
Mobiliser le potentiel
académique



TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION

Apport méthodologique basé sur la science, qui permet de tester, avec les acteurs locaux, des réponses innovantes à leurs enjeux

Expérimentation / Territoire / Multi partenariat / Concret

Quels sont les
OBJECTIFS
de cette aide ?

Une expérimentation territoriale consiste à tester en conditions réelles une solution innovante (technologique, organisationnelle) sur un territoire et une période déterminés.

Il s'agit, avec ce dispositif, d'encourager et de faciliter la co-construction de projets avec des "territoires" en capacité d'exprimer les enjeux qui sont les leurs et pouvant avoir des problématiques spécifiques.

**QUI PEUT
DEMANDER**
cette aide ?

- Les établissements d'enseignement supérieur
- Les organismes de recherche disposant d'un laboratoire soumis à évaluation par l'HCERES
- Les associations
- Les syndicats mixtes
- Les groupements d'intérêt public (GIP)
- Les collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale

Quelles sont les **CONDITIONS** d'éligibilité ?

Les projets attendus dans le cadre du dispositif TEXP doivent présenter les critères suivants :

- Des projets coconstruits entre acteurs de la recherche et acteurs du territoire associant une participation de la société civile, des usagers...
- Des consortia de recherche élargis pour une approche transdisciplinaire ou interdisciplinaire, incluant la nécessaire contribution des sciences humaines et sociales
- Des pistes d'expérimentation qui s'inscrivent dans une démarche d'interrogation continue : les hypothèses de départ peuvent évoluer durant le projet
- Un ancrage territorial mobilisant un portage politique (décideurs, administratifs) et une entrée thématique du projet sur une problématique bien identifiée
- Des cibles d'actions concrètes et des livrables constituant des jalons d'une démarche méthodologique présentée en amont de l'expérimentation
- Une valorisation sociétale et grand public

Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

Des projet collaboratifs...

- Répondant à des problématiques de territoire (le portage territorial par des décideurs locaux est essentiel)
- Proposant une expérimentation en conditions réelles
- Sur un territoire donné

Quels sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ CALENDRIER

Ouvert en continu

↳ Préalablement à tout dépôt de candidature, le porteur de projet prend l'attache des services de la Région :



- le service recherche et transfert de la DESR
- la Maison Régionale du Département concernée par l'expérimentation pour s'assurer du portage territorial local

Puis le dépôt de dossier complet se fait sur le portail des aides.

→ DURÉE

2,5 ans



→ MONTANTS

Max 200 000 €





↳ Représentant 80 % max du coût total du projet

COMMENT **OBTENIR** cette aide ?

→ Dossier à déposer sur le

PORTAIL DES AIDES RÉGION PAYS DE LA LOIRE



→ Pour plus d'  

Quelles sont les **CONDITIONS** d'éligibilité ?

- Les candidatures doivent faire état d'un haut niveau académique et d'une reconnaissance internationale incontestable et doivent :
- Être porteuses d'un projet scientifique en réponse à un des enjeux thématiques soumis dans le cadre de l'appel à projets
 - Présenter une forte ambition en termes de visibilité (a minima nationale)
 - Présenter un état de l'art scientifique et documentaire complet sur l'enjeu adressé
 - Ouvrir à de nouvelles questions scientifiques et de progrès des connaissances par rapport à l'état de l'art
 - Être dans une approche interdisciplinaire ou transdisciplinaire
 - Proposer une stratégie de valorisation à dimension économique et sociétale

Quels types de **PROJETS** peuvent être soutenus ?

- L'aide financière peut couvrir les dépenses générales liées aux recherches :
- RH : thèses et post-doctorats / CDD ingénieur et technicien / stagiaires
 - Petits équipements et consommables
 - Frais de mission et de publication...

Quelles sont les **MODALITÉS** de l'aide ?

→ CALENDRIER



* LI = Lettre d'intention / ** PdZ = Portail des aides

→ DURÉE



→ MONTANTS



Max 500 000 €

Représentant 80 % max du coût total du projet

COMMENT **OBTENIR** cette aide ?

- Dossier à déposer sur le **PORTAIL DES AIDES** **RÉGION PAYS DE LA LOIRE**
- Pour plus d'informations  

AUTRES MODALITÉS D'INTERVENTION



En dehors des appels à projets (présentés dans la Partie 2 de ce livret), la Région intervient sous des formats variés.

Cette 3ème partie présente quelques illustrations (non exhaustives) de ces modalités d'interventions.

03



AMBITION 1
Investir dans un plan
campus régional



CPER 2021-2027

Volet recherche et innovation

Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux



CHIFFRES CLÉS



34 projets pour un coût global de 104 M€

11 établissements bénéficiaires

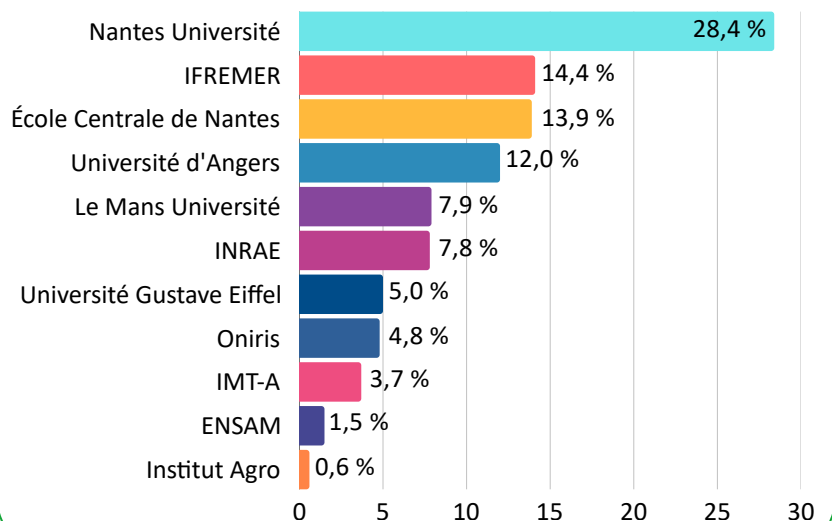
12 co-financeurs

EXEMPLES



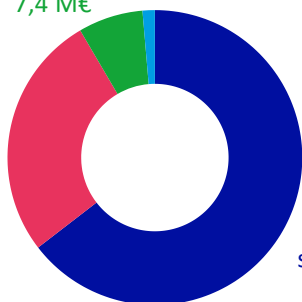
- Projet immobilier SEEMER – IFREMER – 14 M€
- NEMO (Centre d'expérimentation pour les systèmes navals, les Energies Marines et le Génie Océanique - ECN – 14 M€
- Angers-Le Mans MATériaux (ALMAT) – LMU/UA – 6 M€
- PHENOMICS – Santé - NU – 5 M€

Répartition des projets par porteurs (en % des financements)



Fil'Innov 7,4 M€
Autres ressources scientifiques : 1,4 M€

Immobilier recherche : 28,1 M€



Équipements scientifiques : 67,2 M€

AMBITION 1
Investir dans un plan
campus régional



CPER 2021-2027

Volet enseignement supérieur et numérique

Plan campus régional : investir pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions d'étude et accélérer la transition numérique



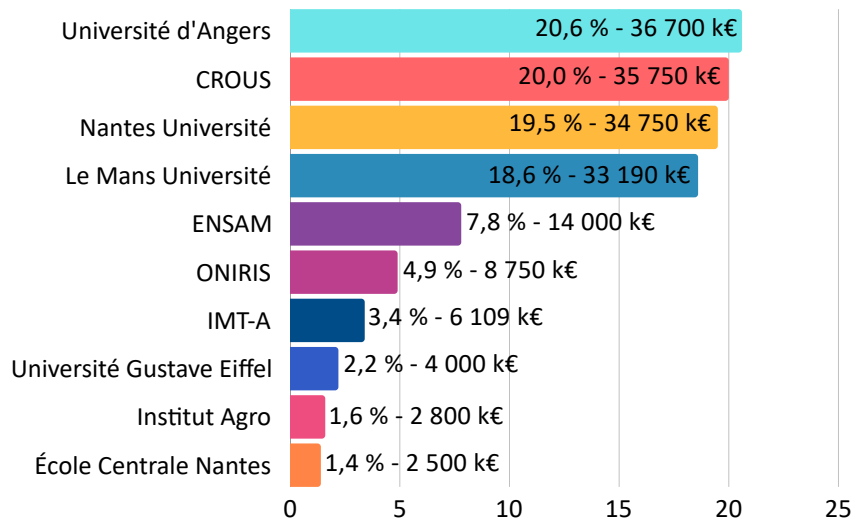
32 projets pour un coût global de 192 M€

10 établissements bénéficiaires

13 co-financeurs

- Angers : Restructuration avec extension de Polytech Angers (8,9M€)
- Le Mans : Rénovation énergétique de l'ENSIM (8,24 M€)
- Laval : Construction d'une maison de l'étudiant et extension de la fac de droit (9,4M€)
- Saint Nazaire : Construction du RU Heinlex (9,875M€)
- Numérique : Datacenter, RRTHD... (14M€)

Répartition par bénéficiaires (% et €) : Opérations immobilières ES



AMBITION 1 Investir dans un plan campus régional



CAMPUS À 2 PAS

Accompagner les initiatives des territoires ligériens intéressés par le développement d'une offre de formation post-bac à distance

PROJETS



OBJECTIFS



Ouvrir le champ des possibles de nos jeunes

Accompagner les territoires ligériens

Développer une offre de formation post-bac à distance

BÉNÉFICIAIRES



Collectivités territoriales

Regroupement de collectivités

Territoires



Le projet doit être porté par un territoire sans offre de formation post-bac ou souhaitant élargir les choix d'orientation et de formation proposés aux jeunes.

Lieu dédié



Les "campus à 2 pas" peuvent prendre place dans :

- des tiers-lieux existants et favorisant les interactions avec les acteurs économiques
- des lieux accueillant déjà des jeunes en formation et disposant d'infrastructures mutualisables

Accompagnement



Un accompagnement méthodologique et personnel est proposé par un tuteur à chaque étudiant du campus.



BON À SAVOIR

→ Le dispositif est ouvert en continu

→ Pour plus d'

AMBITION 2

Accompagner les trajectoires des ligériens



ENVOLÉO

Aide à la mobilité internationale des étudiants

La Région encourage les expériences d'immersion internationale des étudiants de l'enseignement supérieur ligérien comme facteur d'épanouissement personnel et d'insertion professionnelle

OBJECTIFS



Accompagner la mobilité internationale des étudiants en formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur ligériens partenaires d'Envoléo

BÉNÉFICIAIRES



Les étudiants en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur ligérien partenaire

- de 28 ans au début de la mobilité

être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne

être en formation initiale dans un établissement ligérien

avoir un projet de séjour à l'étranger retenu par l'établissement de formation

PROJETS



Le montant de l'aide peut être bonifié (critères sociaux, situation de handicap)

Séjours à l'étranger (stage ou études) d'une durée minimum de :

5 semaines pour les étudiants en formation initiale en BTS, BUT ou en formation "sanitaire et sociale"

↳ 500 €

10 semaines pour les autres étudiants en formation initiale

↳ 1 000 €

⚠ Les pays situés dans l'UE et des pays tiers associés au programme Erasmus ne sont pas éligibles

BON À SAVOIR



→ Le dispositif est ouvert en continu

→ Pour plus d'

⚠ Ne pas bénéficier d'une bourse Erasmus+ ou AMI du CROUS pour le même projet



BOOSTER

Aide aux étudiants entrepreneurs
La Région soutient les étudiants qui ont des projets d'entrepreneuriat

OBJECTIFS



Aider les étudiants entrepreneurs à concrétiser leur expérience entrepreneuriale

BÉNÉFICIAIRES



Les étudiants entrepreneurs :
 Détenteurs du Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE)
 Accompagnés par Pépité Pays de la Loire dans le cadre du programme Starter

PROJETS



Projets réalisés dans le cadre du programme Starter de Pépité Pays de la Loire
 Soutien à hauteur de **1 000 €**



BON À SAVOIR

- 2 sessions pour le dépôt des dossiers :
 - du 15/03 au 15/04
 - du 15/10 au 15/11

→ Pour plus d'

AMBITION 2

Accompagner les trajectoires des ligériens



IMPULSION

Aide à la mobilité internationale des étudiants

La Région encourage l'engagement des étudiants dans le cadre associatif comme source d'expériences multiples sur le plan de la construction individuelle et de l'insertion professionnelle

OBJECTIFS



Développer et valoriser l'engagement des étudiants à travers un soutien aux projets portés par des associations étudiantes

BÉNÉFICIAIRES



Les associations étudiantes

PROJETS



Projets d'associations qui s'inscrivent dans au moins l'une des 3 thématiques prioritaires de la Région des Pays de la Loire :

JEUNESSE : amélioration de la qualité de vie des étudiants sur les campus

EMPLOI : meilleure insertion professionnelle des étudiants



TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Soutien entre **2 000 €** et **10 000 €**



BON À SAVOIR

→ Le dispositif est ouvert en continu

→ Pour plus d'  

AMBITION 3 Mobiliser le potentiel académique



IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ECOSYSTEMES REGIONAUX

Exemple de démarche inter-régionale en partenariat avec l'agence nationale de recherche (ANR)

PROJETS



DISPOSITIF



Dispositif opéré en 2025 par l'ANR et 3 Régions (Normandie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) afin de :

Mobiliser la communauté scientifique

Améliorer la prise en charge par les collectivités territoriales des effets immédiats et à long terme du changement climatique

Acteurs de la recherche

Acteurs socio-économiques

BÉNÉFICIAIRES



6 projets ont été soutenus dans la Région des Pays de la Loire

ChronosAlgae - IFREMER

Algae explore le futur changement climatique

ECO-MSP - Nantes Université

Renforcer les systèmes de santé et la résilience en santé mentale face aux crises environnementales

ESTURBI - Nantes Université

Impact des apports de matière organique anthropique issus des rejets urbains

RECEIPT - Nantes Université

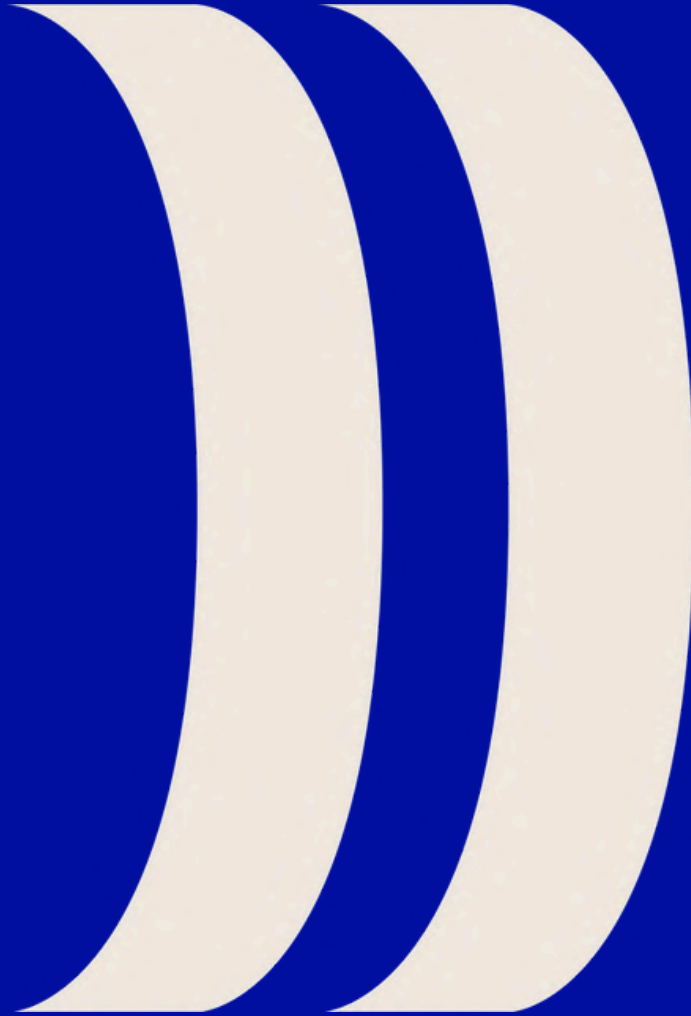
Liens entre érosion côtière et mesures géophysiques à terre

ICARE - Le Mans Université

Impacts du changement climatique sur la biodiversité des rivières

SUPRAGRASS - Université d'Angers

Adaptation des usages des prairies aux changements climatiques



Contacts :



service.recherche@paysdelaloire.fr

desr@paysdelaloire.fr

↳ Pour les dispositifs hors Recherches



02 28 20 56 36

Pour toute demande, merci de préciser :

- nom du dispositif
- n° de dossier (si dossier en cours)
- intitulé du projet